

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

- 1.1. Nom du produit : **Huile de rodage et pour pierres à polir, type B1**
- Substance pure/préparation : Contient Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : **Utilisation recommandée** : huile entière pour travail des métaux; Cutting oil
Utilisations déconseillées : Toute autre fin
- 1.3. Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 164 - 271700
Fax +31 164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre anti-poison, Belgique : +32 70 245 245
Ditto, France : +33 (0) 1 45 42 59 59

02. Composition/Informations sur les composants

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement (CE) no. 1272/2008

Toxicité par aspiration – catégorie 1 – (H304)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)



Mention d'avertissement : DANGER

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

03. Identification des dangers

3.1. Substances / 3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants

Nom chimique	No. CE.	No. CAS	Pourcent en poids	Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)	No. d'Enregistrement REACH
Huiles minérales / hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	-	-	50%-100%	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-
Huile de base sévèrement raffinée de faible viscosité (viscosité <7 cSt @ 40 ° C)	-	-	2.5%-10%	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-
2,2'-(Octadéc-9-énylimino)biséthanol	246-807-3	25307-17-9	0%-1%	Tox. aiguë 4 (H302) Corr. cutané 1B (H314) Danger aquatique aiguë 1 (H400) Danger aquatique chronique 1 (H410)	01-2119510876-35-xxx

Produits contenant une huile minérale incluant moins de 3 % d'extrait de DMSO comme mesuré selon IP 346. L'huile de base hautement raffinée peut être décrite par au moins un des identificateurs CAS génériques suivants : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-62-7, 64742-57-0, 64742-01-4, 64741-88-4, 64741-96-4, 64741-97-5, 64742-55-8, 64742-56-9, 64741-89-5, 64742-47-8, 8042-47-5. Les huiles de base peuvent être utilisées de façon interchangeable pour fournir un produit équivalent tant du point de vue réglementaire que technique. Vous trouverez des informations complètes concernant les descripteurs potentiels pour le mélange interchangeable d'huiles de base à la section 15 de la présente fiche de données de sécurité.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

04. Premiers secours

4.1. Descriptions des premiers secours

- Conseils généraux : Consulter immédiatement un médecin. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Inhalation : Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
- Contact avec la peau : Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Danger par aspiration en cas d'ingestion – Peut pénétrer les poumons et provoquer des lésions. Ne pas faire vomir sans avis médical. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes principaux : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

: Traiter les symptômes

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse. Jet d'eau ou brouillard d'eau,
Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée).
La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Cette matière crée un danger d'incendie car elle flotte sur l'eau.

Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Mettre en place une ventilation adaptée.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau dé'gouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).
Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 8/12/13 pour toute information supplémentaire.

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Mettre en place une ventilation adaptée.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Porter un équipement de protection individuel.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les conditions de stockage

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Conserver à des températures comprises entre 5 et 40 °C.

Durée maximale de stockage recommandée

Durée de vie en pot 24 mois.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, acides forts, bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile entière pour travail des métaux. Cutting oil.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Légende

(s) - Skin (Peau); TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps); STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis); Ceiling - Valeur plafond; TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis); PEL (limite d'exposition autorisée)

Nom Chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)				VLA-EC: 10 mg/m ³ VLA-ED: 5 mg/m ³
Huile de base sévèrement raffinée de faible viscosité (viscosité <7 cSt @ 40 ° C)				VLA-EC: 10 mg/m ³ VLA-ED: 5 mg/m ³

Espagne Límites de Exposición Profesional Para Agentes Químicos en España (Ley 31/1995). .

Nom Chimique	Belgique	Luxembourg	Islande	Croatie
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³			
Huile de base sévèrement raffinée de faible viscosité (viscosité <7 cSt @ 40 ° C)	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³			

Belgique Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Les mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures sans valeurs limites d'exposition professionnelle peuvent être évalués au moyen d'une procédure de calcul mutuelle qui permettra d'attribuer des valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées en fonction de leur composition massique et des valeurs de référence du groupe hydrocarboné. Les limites d'exposition professionnelle recommandées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Nom chimique	RCP OEL	Fabricant
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités 64742-46-7	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 143ppm	

Nom chimique	RCP OEL	Fabricant
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités 64742-46-7	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 143ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités 64742-47-8	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 182ppm	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	RCP: TWA 1000 mg/m ³	
Alkanes, C12-14, iso- 68551-19-9	RCP: TWA 1200 mg/m ³	
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP C9-C15 aliphatics: 600mg/m ³	
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	TWA: 600 mg/m ³	
Hydrocarbons, C13-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.03% aromatics NOT AVAILABLE	RCP C9-C15 aliphatics: 600mg/m ³	
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	TWA: 150ppm TWA: 1200 mg/m ³	
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics NOT AVAILABLE	TWA: 171 ppm TWA: 1200 mg/m ³	
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP C9-C15 aliphatics: 600mg/m ³	
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	TWA: 165 ppm TWA: 1200 mg/m ³	
Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 182ppm	
Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.03% aromatics NOT AVAILABLE	RCP: TWA 600 mg/m ³	
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP: TWA 600 mg/m ³	
Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 182ppm	CEFIC-HSPA: 1200 mg/m ³
Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics NOT AVAILABLE	RCP: TWA 600 mg/m ³	CEFIC-HSPA: 1200 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Travailleurs – toxicité systémique

Nom chimique	Long terme – exposition orale	Longe terme – exp. par la peau	Long terme – exposition par inhalation	Court terme – exposition orale	Court terme – exposition par la peau	Court terme – exposition par inhalation
2,2'-(Octadéc-9- énylimino) biséthanol		0.25 mg/kg	1.76 mg/m ³			

Travailleurs - effets locaux

Indéterminé(e)(s)

Consommateurs – toxicité systémique

Nom chimique	Long terme – exposition orale	Longe terme – exp. par la peau	Long terme – exposition par inhalation	Court terme – exposition orale	Court terme – exposition par la peau	Court terme – exposition par inhalation
2,2'-(Octadéc-9- énylimino) biséthanol	0.179 mg/kg	0.179 mg/kg	0.621 mg/m ³			

Consommateurs – effets locaux
Indéterminé€ Indéterminé(e)(s)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Sédiment d'eau douce	Sédiment marin	Sol
2,2'-(Octadéc-9-énylimino) biséthanol	0.214 µg/L	0.0214 µg/L	0.1692 mg/kg	0.1692 mg/kg	0.1692 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Les systèmes de contrôle automatiques doivent être envisagés comme première ligne de protection contre les expositions indésirables à des substances nocives. Il convient de recourir à des contrôles administratifs et des EPI en l'absence de systèmes de contrôle automatique ou en complément de ces derniers lorsqu'ils ne sont pas suffisants pour réduire les risques concernés à un niveau acceptable.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Les gants du type suivant peuvent éventuellement convenir pour manipuler ce produit :. Gants de protection conformes à EN 374.

Caoutchouc nitrile Épaisseur des gants => 0.38 mm Délai de rupture => 480 min

Caoutchouc butyle Épaisseur des gants => 0.64 mm Délai de rupture => 480 min

Le matériau constituant des gants sera plus ou moins approprié en fonction des conditions d'utilisation particulières. Il faut tenir compte de paramètres tels que les caractéristiques opérationnelles, le temps de contact prévisible, les exigences de la tâche ainsi que d'autres facteurs intervenant dans le choix de l'EPI. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, tels que le danger de coupures et à l'abrasion. Toutes les informations spécifiques fournies sont basées sur la littérature publiée et les données des fabricants de gants. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Ne pas appliquer de crème de protection après l'exposition. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, Porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Ces informations sont basées sur l'état dans lequel se trouve le produit concerné lors de la livraison et sur l'usage prévu tel que spécifié dans la présente FDS. Ces informations sont fournies sur la base de la littérature de référence, des spécifications et des recommandations du fabricant et éventuellement par analogie avec des substances similaires. Le niveau de protection et les types de contrôle de l'exposition varient en fonction des conditions d'exposition potentielle.

Mesures d'hygiène

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Risques thermiques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @ 20°C	Liquide
Couleur	Transparent, jaune
Odeur	Huile minérale
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Note</u>
pH	non applicable	
Point de fusion / point de congélation	Non défini(e)	
Point/intervalle d'ébullition	Non défini(e)	
Point d'éclair	160 °C / 320 °F	ASTM D 92
Taux d'évaporation	Non défini(e)	
Inflammabilité (solide, gaz)	Non défini(e)	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
- limite d'inflammabilité supérieure	Non défini(e)	
- limite inférieure d'inflammabilité	Non défini(e)	
Pression de vapeur	Non défini(e)	
Densité de vapeur	Non défini(e)	
Densité relative	0.86	g/cm3 @20°C
Solubilité(s)	Immiscible à l'eau	
Coefficient de partage:		
- n-octanol/eau	Non défini(e)	
Température d'auto-inflammabilité	Non défini(e)	
Température de décomposition	Non défini(e)	
Viscosité, cinématique	8 cSt @ 40 °C	ASTM D 445
Propriétés explosives	Sans objet	
Propriétés comburantes	Sans objet	

9.2. Autres informations

Viscosité, cinématique (100°C)	Non défini(e)	
Point d'écoulement	-15 °C / 5 °F	ASTM D 97
Teneur en COV (ASTM E-1868-10)	Non défini(e)	
Teneur en COV	Non défini(e)	

10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Aucune(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune(e) dans les conditions normales d'utilisation

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Agents comburants forts, acides forts, bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit - Principales voies d'exposition

Inhalation	Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration)
Contact avec les yeux	Aucun(e) connu(e)
Contact avec la peau	Aucun(e) connu(e)
Ingestion	En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 oral (rat)	DL50 dermal (rat/lapin)	CL50 par inhalation
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	
Huile de base sévèrement raffinée de faible viscosité (viscosité <7 cSt @ 40 ° C)	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation Oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation
- Sensibilisation respiratoire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules Germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune mesure environnementale spécifique n'est nécessaire.

12.2 **Persistance et dégradabilité**

Le produit est non facilement biodégradable, mais il peut être biodégradé par les micro-organismes et est donc considéré comme étant intrinsèquement biodégradable.

12.3 **Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

12.4 **Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5 **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 **Autres effets néfastes**

Aucun(e) connu(e).

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 **Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits nonutilisés

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales

Emballages contaminés

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le récipient soit nettoyé, recyclé ou détruit.

Autres données

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

14. Informations relatives au transport

14.1 **Numéro ONU**

Non réglementé.

14.2 **Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

14.4 **Groupe d'emballage**

Non réglementé.

14.5 **Dangers pour l'environnement**

Aucun(e).

14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucun(e).

14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Sans objet.

IMDG/IMO	Non réglementé
ADR	Non réglementé
IATA	Non réglementé
ADN	Non réglementé

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

- Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
- Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
- Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation CE 1907/2006 (REACH) modifiée CE 2015/830
- Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route / Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
- Organisation de l'aviation civile internationale / Association internationale du transport aérien : réglementation relative aux marchandises dangereuses

Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient pas de substances à des concentrations supérieures à celles requises pour la déclaration et soumises à des restrictions (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Annexe XVII).

Substances très préoccupantes

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Non applicable

Réglementations nationales

- Allemagne :
Classification allemande WGK Danger pour le milieu aquatique/Classe 1
- France:
Maladies professionnelles (R-463-3)
Tableau no 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
Tableau no 49 - Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines

Réglementations internationales

- Le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
Sans objet
- Produits chimiques soumis à Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)
Sans objet

Inventaires internationales

Les données d'inventaire peuvent utiliser d'autres numéros CAS ou des exemptions non spécifiées dans le présent document.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Kemet Europe B.V.

TSCA	Est conforme
DSL	Est conforme
AICS	Est conforme
PICCS	Est conforme
KECL	Est conforme
IECSC	Est conforme
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
TCSI	Est conforme
NZIoC	N'est pas conforme à (aux)

Légende:

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
AICS	- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
TCSI	- Inventaire national des substances chimiques existantes, Taïwan
NZIoC	- Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Autres informations : Sans objet

Les huiles minérales ou hydrocarbures hautement raffinés à faible viscosité (supérieure à 7 cSt et inférieure à 20,5 cSt à 40 °C) contiennent au moins une substance dont les numéros CAS/CE et les numéros d'enregistrement REACH sont les suivants :

Nom chimique	No. Cas	No. EG	No. d'enregistrement REACH
Carburant diesel ou Gazole ou Huile de chauffe légère	64741-44-2	265-044-7	
Distillats lourds (pétrole), hydrocraquage	64741-76-0	265-077-7	01-2119486951-26-xxxx
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	265-090-8	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	64741-89-5	265-091-3	01-2119487067-30-xxxx
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant	64741-95-3	265-096-0	01-2119487081-40-xxxx
Distillats naphéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-96-4	265-097-6	01-2119483621-38-xxxx
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	265-101-6	01-2119488707-21-xxxx
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	265-148-2	01-2119459347-30-xxxx
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	934-956-3	01-2119827000-58-xxxx
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	01-2119456620-43-xxxx
Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	265-155-0	01-2119467170-45-xxxx
Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	265-156-6	01-2119480375-34-xxxx
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1	01-2119484627-25-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	265-159-2	01-2119480132-48-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	265-159-2	01-2119480132-48-xxxx
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraités	64742-57-0	265-160-8	01-2119489287-22-xxxx
Lubricating oils (petroleum), hydrotreated spent	64742-58-1	265-161-3	
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	265-166-0	01-2119480472-38-xxxx
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-65-0	265-169-7	01-2119471299-27-xxxx
Huiles de paraffine légères (pétrole), déparaffinage catalytique	64742-71-8	265-176-5	
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated	68037-01-4	500-183-1	01-2119486452-34-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C>25, hydrotreated bright stock-based	72623-83-7	276-735-8	
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement, viscosité élevée	72623-85-9	276-736-3	01-2119555262-43-xxxx
Huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	72623-86-0	276-737-9	01-2119474878-16-xxxx
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50 base huile neutre, hydrotraitement	72623-87-1	276-738-4	01-2119474889-13-xxxx
Huiles lubrifiantes	74869-22-0	278-012-2	01-2119495601-36-xxxx
Huile minérale blanche	8042-47-5	232-455-8	01-2119487078-27-xxxx
C18-C50 branched, cyclic and linear hydrocarbons – Distillates	848301-69-9	482-220-0	01-0000020163-82-xxxx
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	920-114-2	01-2119459347-30-xxxx

L'huile de base hautement raffinée à faible viscosité (inférieure à 7 cSt à 40 °C) contient au moins une substance dont les numéros CAS/CE et les numéros d'enregistrement REACH sont les suivants :

Nom chimique	No. CAS	No. CE	No. d'enregistre. REACH
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	934-956-3	01-2119827000-58-xxxx
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités	64742-46-7	932-078-5	01-2119552497-29-xxxx
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	265-149-8	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	01-2119457273-39-xxxx
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	265-156-6	01-2119480375-34-xxxx
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	265-159-2	01-2119480132-48-xxxx
Alkanes, C12-14, iso-	68551-19-9	271-369-5	
Huile minérale blanche	8042-47-5	232-455-8	91-2119487078-27-xxxx
C18-C50 branched, cyclic and linear hydrocarbons – distillates	848301-69-9	482-220-0	01-0000020163-82-xxxx
Alkanes, C14-16	90622-46-1	292-448-0	
Alkanes, C12-26 ramifiés et droits	90622-53-0	292-454-3	
Alkanes, C11-15-iso-	90622-58-5	292-460-6	
Alkanes, C16-20-iso-	90622-59-6	292-461-1	
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	926-141-6	01-2119456620-43-xxxx
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	918-481-9	01-2119457273-39-xxxx
Hydrocarbons, C13-C16, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.03% aromatics	Non disponible	934-954-2	01-2119826592-36-xxxx
Hydrocarbons, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	920-107-4	01-2119453414-43-xxxx
Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, <2% aromatics	Non disponible	924-803-9	01-2119485647-22-xxxx
Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	Non disponible	920-901-0	01-2119456810-40-xxxx
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, cyclics, aromatics (2-30%)	Non disponible	920-360-0	01-2119448343-41-xxxx
Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	Non disponible	918-167-1	01-2119472146-39-xxxx
Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	927-285-2	01-2119480162-45-xxxx
Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	927-676-8	01-2119456377-30-xxxx
Hydrocarbons, C13-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	918-973-3	01-2119458871-30-xxxx
Hydrocarbons, C15-C20, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.03% aromatics	Non disponible	934-956-3	01-2119827000-58-xxxx
Hydrocarbons, C14-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.03% aromatics	Non disponible	927-632-8	01-2119457736-27-xxxx
Hydrocarbons, C13-C15, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	917-488-4	01-2119458943-27-xxxx
Hydrocarbons, C13-C18, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Non disponible	921-050-8	01-2119485032-45-xxxx
Hydrocarbons, C14-C17, n-alkanes, <2% aromatics	Non disponible	917-828-1	01-2119487513-33-0003

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) no. 1907/2006 n'est requise.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- Repr. - Toxicité pour la reproduction
- Asp. Tox. - Toxicité par aspiration
- Acute Tox. - Toxicité aiguë
- Aquatic Acute - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic - Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Eye Dam. - Dommage/irritation de l'oeil
- Eye Irrit. - Irritation oculaire
- Skin Corr. - Corrosion cutanée
- Skin Irrit. - Irritation cutanée
- Skin Sens. - Sensibilisant cutané
- Resp. Sens. - Sensibilisant respiratoire
- STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- STOT RE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- VOC - Composés organiques volatils

Texte intégral des mentions de danger auxquelles il peut être fait référence dans les sections 2 et 3

<ul style="list-style-type: none">• H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables• H225 - Liquide et vapeurs très inflammables• H226 - Liquide et vapeurs inflammables• H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant• H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant• H272 - Peut aggraver un incendie; comburant• H290 - Peut être corrosif pour les métaux• H300 - Mortel en cas d'ingestion• H301 - Toxique en cas d'ingestion• H302 - Nocif en cas d'ingestion• H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires• H310 - Mortel par contact cutané• H311 - Toxique par contact cutané• H312 - Nocif par contact cutané• H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves• H315 - Provoque une irritation cutanée• H317 - Peut provoquer une allergie cutanée• H318 - Provoque des lésions oculaires graves• H319 - Provoque une sévère irritation des yeux• H330 - Mortel par inhalation• H331 - Toxique par inhalation• H332 - Nocif par inhalation• H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation• H335 - Peut irriter les voies respiratoires• H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges• H340 - Peut induire des anomalies génétiques	<ul style="list-style-type: none">• H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques• H350 - Peut provoquer le cancer• H351 - Susceptible de provoquer le cancer• H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus• H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus• H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel• H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes• H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes• H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée• H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée• H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme• H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme• H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme• H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques• H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité• H360D - Peut nuire au fœtus• H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus• H360F - Peut nuire à la fertilité• H361d - Susceptible de nuire au fœtus• H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus• H361f - Susceptible de nuire à la fertilité• EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau• EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande• EUH208 - Peut produire une réaction allergique
--	---

Classification pour les mélanges et méthode d'évaluation employée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques	D'après les données d'essai
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul
Date de révision	03-09-2019

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.